

Retraités dans l'action



Retraits dins l'actatge

Novembre 2019 * Numéro 10

Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités CFDT du Tarn et Garonne

23 Grand'rue Sapiac, BP 837, 82000 MONTAUBAN * tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr

Editorial

Voici le bulletin n° 10 de liaison de l'UTR CFDT du Tarn-et-Garonne paraissant presque en même temps que l'anniversaire du lancement du mouvement des "gilets jaunes".

Et les retraités CFDT sont inquiets sur la réforme des retraites, en colère contre la baisse des pensions, inquiets de la situation des hôpitaux dont nous avons besoin, en colère sur le traitement de l'immigration, inquiets des inégalités qui s'accroissent, en colère du recul de la loi annoncée "grand âge", inquiets des déclarations sans engagements vers la transition écologique.

C'est pour ces raisons que la CFDT Retraités s'engage avec force dans le pacte du "pouvoir de vivre" aux côtés de 50 autres organisations.

Le secrétaire général
Gérard THIERCELIN

Sommaire

Page 2 Actualité. Actions d'octobre

Page 3 Actualité. Rencontre avec le préfet. Modalité revalo pensions.

Page 4 3 questions à...Patrick Malphettes

Page 5 Connaissez-vous ? Septfonds et les chapeaux de Caussade

Page 6 Infos pratiques.

Page 7 Nouvelles du monde

Page 8 Vie de la Cfdt retraités.

Vie de la Cfdt locale et régionale.



Après avoir distribué des tracts à la population sur les marchés de Montauban le 28 septembre et de Valence d'Agen le 1 octobre, une délégation du syndicat était reçue par le préfet du département, Pierre Besnard, pendant que bon nombre de nos adhérentes et adhérents manifestaient leur soutien devant l'entrée de la préfecture ce dont nous les remercions. Ci-dessous la lettre lue en sa présence.

Défense du pouvoir d'achat

Monsieur le Préfet,

Nous venons vous rencontrer pour vous faire part du gros malaise ressenti par une grande majorité de retraités. Depuis 1986, l'indexation des retraites n'est plus basée sur l'indice des salaires, mais en fonction de l'indice des prix. Cela a été remis en cause en reculant la date d'indexation en 2014 et 2018 soit 1 an de perdu.

Cette indexation est même diminuée de 1,3% en 2019 et sûrement autant en 2020 pour la majorité des retraités.

Sans compter la CSG qui accentue le sentiment des retraités de laissés pour compte.

Devons-nous vous rappeler que nous avons travaillé de

nombreuses années et avons apporté à notre pays par ce travail une certaine richesse. Maintenant nous voyons que nous sommes récompensés.

Depuis 1986, l'indexation des retraites n'est plus basée sur l'indice des salaires

De plus depuis quelques années la CNAV est en excédent, et l'état ne veut pas compenser les pertes de ressources induites par les exonérations des cotisations sociales

soit 3,3 milliards.

Nous n'en pouvons plus d'être considérés ainsi et ne voulons plus que les retraités soient une variable d'ajustement des politiques budgétaires.

Les retraités sont-ils pour votre gouvernement des citoyens de seconde classe ?

Nous savons que votre Président nous considère comme des nantis.

Nous nous posons la question : que faut-il faire pour être entendu ? Faut-il en arriver à la violence comme les gilets jaunes ? Pour notre part nous préférons la discussion et la négociation, mais actuellement dans l'expectative.

François Lafite au nom de l'UTR Cfdt du Tarn-et-Garonne

Compte rendu de la réunion avec Mr Pierre Besnard Préfet du Tarn et garonne

Etaient présents : Gérard Thiercelin, Marie-Thérèse Couderc, François Lafite, Christiane Lopes.

Mr le préfet nous a reçus ce mercredi 2 octobre dans une salle de la préfecture en présence de Mr Bernard Burckel, directeur de cabinet.

Après une présentation générale de nos revendications par François qui a lu au préfet l'intervention qui avait été prévue, (voir ci-dessus), nous avons repris point par point les mesures gouvernementales, qui ont induit une perte conséquente du pouvoir d'achat des retraités depuis plusieurs années, en insistant sur :

**la sous indexation des pensions pour 2019 et 2020, inacceptable et injuste.

**le fait que les retraité.e.s sont les seuls à ne pas avoir eu de compensation à l'augmentation de la CSG et pire encore, la correction partielle créant 4 niveaux de taux de CSG, inéquitable et illisible.

**les retraites du privé paient une cotisation de 1% sur leur retraite complémentaire alors qu'elle a été supprimée pour toutes les catégories de salariés en compensation de l'augmentation de la CSG en janvier 2018. (Suite page 3)

(suite de la page 2) Mr le Préfet nous a assuré qu'il allait transmettre nos revendications « aux ministères concernés » en mettant en avant qu'il ne pouvait rien nous dire de plus avant l'allocution du Président Macron qui avait été différée à cause du Décès du Président Chirac.

Avant de nous quitter, il nous a assuré de nous transmettre une réponse de la part du ministère s'il en avait une. Cette rencontre s'est passée dans un bon climat d'écoute : le préfet ayant pris beaucoup de notes.

D'après les notes de Christiane Lopes et Marie-Thérèse Couderc

REVALORISATION DES PENSIONS EN 2020 : POURSUITE DE LA SOUS-INDEXATION !

Rappel des épisodes précédents :

"Les pensions des régimes de base sont revalorisées chaque année en fonction de l'évolution des prix à la consommation (hors tabac)" ; tel est le principe, inscrit dans la Code de la Sécurité sociale depuis 2003.

A partir de 2009, les modalités de revalorisation ont connu plusieurs adaptations portant sur la période de référence pour le calcul du taux d'évolution des prix ; en outre, la date de revalorisation a été repoussée de janvier à avril entre 2009 et 2013, puis au 1er octobre, à partir de 2014, avec des conséquences évidentes sur le pouvoir d'achat.

2017 : Rupture du contrat social !

En 2017 (loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018) le gouvernement a décidé de remettre en cause ces règles, en repoussant la date de revalorisation du 1er octobre 2018 au 1er janvier 2019.

En 2018 (loi de financement de la SS pour 2019) nouveau coup de canif dans le contrat : le taux de revalorisation des pensions est fixé à 0,3%, bien inférieur au taux de l'inflation (estimée par l' INSEE à 1,87% en 2018).

Mesure reconduite pour 2020 !

Avec une exception pour les retraités dont le total brut des pensions sera égal ou inférieur à 2000€ le mois précédant la date de revalorisation : leur pension de base sera indexée sur l'inflation (prévue à 1% pour 2019).

Et pour les assurée.e.s percevant entre 2001€ et 2014 € bruts de montant mensuel de pension, le PLFSS (projet de loi de financement de la SS) pour 2020 prévoit une modulation de la sous-revalorisation :

- + 0,8% pour des montants compris entre 2000€ et 2008€
- + 0,6% pour des montants compris entre 2008€ et 2012€
- + 0,4% pour des montants compris entre 2012€ et 2014€



retraités cfdt

MOBILISÉS POUR LE POUVOIR D'ACHAT

Entre le rugby et les pensions, ils ont choisi. Hier, à l'heure où la France du rugby bataillait contre les Etats-Unis à Fukuoka (Japon), une trentaine de retraités CFDT se rassemblait devant les grilles de la préfecture (Photo DDM P.Mz) « pour le maintien du pouvoir d'achat ». Une délégation de ces retraités a été reçue par le préfet à qui elle a remis ses doléances... Nombreuses : pensions augmentées de 0,3 % « alors que l'indice des prix 2018 est de 1,6 %, provoquant une baisse du pouvoir d'achat des retraités », réindexation des pensions sur l'indice des prix pour les seules retraites inférieures à 2000 euros, rupture d'égalité pour les retraités disposant d'une retraite complémentaire supportant toujours 1 % de cotisation maladie... « Les retraités n'acceptent pas la diminution déloyale de leur pouvoir d'achat » ont notamment souligné ces retraités CFDT qui revendiquent « des mesures concrètes pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des retraités », un minimum de pension égal au smic net pour une carrière complète, une indexation des pensions sur les indices, la suppression de la cotisation maladie de 1 % sur les retraités complémentaires... »

Ce faisant, le gouvernement rend encore plus illisible pour chacun de nous l'évolution de sa pension, sans parler des relents de paternalisme contenus dans l'instauration de ces seuils, différenciés à quelques euros près !

Plus gravement, en s'arrogeant le droit de passer outre le principe de revalorisation établi, en établissant un distinguo en fonction du niveau de pension, le gouvernement rompt le contrat social et sème la confusion ; la pension n'est pas une aide sociale ; c'est un revenu de remplacement en lien avec la carrière !

C'était le sens de l'action de la CFDT retraités du début d' Octobre.

La CFDT dit non au Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale (PLFSS)

Après que la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale ait adopté plusieurs amendements pour compenser les mesures d'exonération (heures supplémentaires, réduction de forfait social dans la loi Pacte) décidées par le gouvernement. Ce même gouvernement confirme son intention de ne pas compenser à la S.S. cette exonération, amenant une perte de ressources de 3,3 milliards d'€. Ainsi le gouvernement remet en cause les principes d'autonomie et d'un financement exclusif affecté à la S.S.

Les conséquences sont immédiates : le déficit explose de ce fait artificiellement et accroît la pression sur les dépenses. Les atteintes à l'autonomie de la S.S. , l'ampleur des économies réalisées au détriment de millions de ménages et des conditions d'exercice des professionnels de santé. Lorsque le gouvernement renonce à compenser avec le budget général des baisses de cotisations sociales, il rompt cet équilibre, fragilise financièrement la Sécu et menace son autonomie.

Pour ces aberrations, les mandats CFDT au sein des CPAM voteront contre ce PLFSS.

François Lafite

3 questions à...

Patrick Malphettes, président du Conseil d'administration de l'APAS82.

Quel est ton parcours avant de prendre la présidence de cette association ?

Patrick Malphettes est un milieu associatif. Entré à l'APAS 82 (Association Promotion Autonomie et Santé) en 1992, il y trouve vite sa place de telle sorte qu'il en accepte la présidence en 1994. L'APAS82 est une association

dont l'implication citoyenne porte un projet tourné vers la santé et l'accueil des familles nécessitant le recrutement de médecins et de personnels formés aux soins, à l'écoute et à l'accompagnement.

Quelles sont les activités actuelles de l'association en Tarn-et-Garonne ?

Au 34 du boulevard du 4 septembre à Castelsarrasin comme à Montauban au 275 rue du Clos Maury et bientôt à Caussade, fonctionnent plusieurs services. Centre de santé avec soins infirmiers à domicile, accueil de jour pour personnes en perte d'autonomie, des actions de prévention et de santé publique sous forme

d'ateliers, des équipes spécialisées Alzheimer, plateforme d'accompagnement et de répit, service d'aide et d'accompagnement à domicile, organisme de formation professionnelle et continue. 15 places sont disponibles à Castelsarrasin, 27 à Montauban et à Caussade l'ouverture est programmée pour 2020.

Dans ce dispositif l'accueil de jour permet de recevoir, dans la journée, des personnes isolées, fragilisées ou en perte d'autonomie physique et/ou psychique afin de soulager l'entourage et éviter l'épuisement des aidants directs. C'est une solution alternative qui fait tampon entre domicile et Ehpad.



Patrick Malphettes (au centre) à l'accueil de jour de Castelsarrasin.

Anecdote des problèmes de recrutement...

Un médecin du travail recruté pour un salaire mensuel de 8000 € quitte son emploi au bout de deux jours seulement pour un salaire de 13 000 € ! Ethique ?

Et par ailleurs...

L'Apas82 a créé un fonds de dotation « Autonomie – Santé – Alzheimer » permettant de recevoir des

biens de toute nature pour les affecter à la réalisation de missions d'intérêt général.

APAS82 est membre de « Adessadomicile », fédération regroupant 350 associations qui emploient environ 30 000 salariés !

Propos recueillis par Daniel Villa Véga

**Faire vivre la vie associative, renouveler les dirigeants.
Avant les services, il y a l'associatif.**

Connaissez-vous ?



Cimetière espagnol au sud du village et oratoire polonais à côté du camp de Judes



Dans le cadre de la 5^e journée Loisirs et culture, les adhérents et leurs proches étaient conviés à une journée qui a permis d'honorer la mémoire liée aux internés du camp de Judes sans oublier l'oratoire polonais, ainsi que les personnalités de Septfonds comme Dieudonné Costes, l'aviateur qui a vaincu l'Atlantique de Paris vers New-York.

Certains adhérents ont connu, par le récit familial, l'histoire de ces réfugiés fuyant la guerre civile espagnole et la répression franquiste et qui, pour beaucoup, se sont trouvés derrière une double barrière de barbelés en ne sachant pas quelle était la raison réelle de ce quasi emprisonnement.

Après un copieux repas à deux pas de la salle des fêtes, le groupe a rejoint la chapellerie Willy's à Caussade, une des dernières entreprises locales spécialisée dans le chapeau et qui fêtera bientôt son bicentenaire. La fabrication du célèbre canotier, des chapeaux en feutre de différentes formes et couleurs, les parures féminines des grandes occasions ont été présentées par des passionnées. La couture sur paille tressée comme la mise en forme des feutres à chaud ont été réalisées devant le groupe qui a pu se rendre compte du travail de très belle facture réalisé dans l'atelier.

Le principe de ces journées associe toujours une visite à dominante culturelle (Piquecos, Belleperche, etc) à une découverte de l'économie locale (Boyer à Moissac, la Drimm,...).

Daniel Villa Véga



Dessin réalisé par un interné espagnol et affiché à la mairie de Septfonds.



Chapellerie Willy's à Caussade. A droite formatage à chaud d'un chapeau feutre.



Mémoire et découverte à Septfonds et Caussade

LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES REVALORISÉES AU 1ER NOVEMBRE 2019

Les retraites complémentaires (ARRCO-AGIRC) des salariés du privé sont revalorisées de 1% au 1er novembre 2019.

Cette décision a été prise par le Conseil d'administration de l'AGIRC-ARRCO qui gère les retraites complémentaires des salariés du secteur privé. Elle vient après quatre années de gel et une revalorisation de 0,6% seulement au 1er novembre 2018.

Elle résulte de l'accord national interprofessionnel (ANI), négocié après la fusion des régimes AGIRC et ARRCO, qui fixe les orientations stratégiques du régime pour 4 ans (2019-2022)..

A retenir notamment la décision de l'indexation de la "valeur de service du point" (base de calcul des retraites complémentaires) sur l'inflation pendant 4 ans (à rebours donc des décisions gouvernementales sur les retraites de base !).

En outre, pendant ces quatre années, en fonction de la situation financière du régime, le conseil d'administration aura la latitude de décider un gain de pouvoir d'achat supplémentaire jusqu'à 0,2 %.

Ainsi au 1er novembre, la valeur du point AGIRC-ARRCO est passée de 1,2588€ à 1,2714€.

La valeur d'achat du point (montant de cotisations nécessaire pour acquérir 1 point) passera, au 1er janvier 2020, de 17,0571 € à 17,3982€, en hausse, elle, de 2%.

Rappelons que l'AGIRC-ARRCO est géré par les partenaires sociaux (employeurs/ représentants des organisations syndicales).

18,5 millions de salariés et leurs employeurs, dans 1,7 millions d'entreprises, cotisent au régime de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO.

12,6 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire, qui représente, pour les salariés non cadres, environ 1/3 de leur retraite totale. Le montant total annuel des versements s'élève à 79 milliards d'euros.

Marie-Thérèse Couderc

RÉUNION D'INFORMATION SUR LE CONTRAT de COMPLÉMENTAIRE SANTÉ UCR-MGEN

Dans le cadre de notre réunion mensuelle d'octobre, nous avons invité Monsieur Guillaume COSTES, "conseiller" MGEN en vue d'une information sur le contrat de complémentaire santé négocié par l'UCR-CFDT avec cette mutuelle.

Il a d'abord présenté les quatre niveaux de garantie du contrat, rappelé rapidement les règles -et les limites - concernant la "portabilité" de la complémentaire-santé lors du départ à la retraite, indiqué qu'il n'était pas prévu d'augmentation pour les cotisations 2020.

Il a ensuite présenté le dispositif du "0 reste à charge"

Une quinzaine de participants et participantes étaient présent.e.s. Les questions posées ont mis en évidence, s'il en était besoin, la charge importante d'une complémentaire santé dans un budget de retraité.e.

Les contrats collectifs, comme celui négocié par l'UCR-CFDT offrent des conditions plus favorables que les contrats souscrits à titre individuel.

Pour plus d'informations sur le contrat UCR -MGEN, lire la page 26 de Fil Bleu de novembre-décembre 2019 ou/et contacter la militante de l'UTR 82 qui suit ce dossier au 06 33 10 49 73.

Marie-Thérèse Couderc



Le prix Nobel d'économie 2019 a été décerné (avec deux autres collaborateurs) à la franco-américaine Esther Duflo.

cette Esther est assez mal connue du grand public français, mais elle gagne à être connue de nous.

Pour la situer intellectuellement, sachons qu'elle a intégré l'École Normale supérieure en 1992. Sur les conseils de **Thomas Piketti**, elle s'est consacré à l'économie appliquée. Elle a été assistante de recherche de Jeffrey Sachs et de **Daniel Cohen**. Ainsi, nous pouvons connaître ceux qui l'ont inspiré : le dernier bouquin de Thomas Piketti est en vente libre dans les supermarchés et Daniel Cohen est collaborateur d'hebdomadaires d'opinion bien diffusés.

Elle a travaillé sur la pertinence des mesures destinées à combattre la pauvreté dans des pays du tiers monde, en Inde en particulier. Ces mesures étaient vali-

dées par des tests sur échantillons de populations dans des pays sous-développés. Certains, que ça gêne apparemment, veulent laisser croire que les enseignements de l'œuvre d'Esther doivent être ainsi réservés au tiers monde.

Il n'en est rien : dans une vidéo datant de quelques années, Esther Duflo nous fait part d'une expérience en Inde dans des établissements scolaires où

il était montré que une modeste "jeune femme" faisant du soutien scolaire peut se montrer plus efficace et moins chère que des ordinateurs...

Ce genre de démonstration est valable également pour nos pays dé-

veloppés et il paraît vain de promouvoir des "réformes" qui négligeraient trop l'importance du facteur humain dans les entreprises publiques et privées : santé, éducation, SNCF, ONF, France Télécoms...

ça devrait intéresser nos camarades syndiqués et nos dirigeants.

Louis Coubès



Un petit clin d'œil avant le probable Brexit...

Petite histoire du tunnel sous la Manche.

Le 1er décembre 1987, le premier tunnelier est mis en service côté Grande-Bretagne. Il entame le 140^e projet de liaison par tunnel sous la Manche. L'objectif est la réalisation d'un tunnel ferroviaire double plus une galerie de service. Les jonctions sont réalisées 4 ans plus tard en 1991 et la première traversée ferroviaire a lieu en 1993.

Les 2 tunnels parallèles, qui relient Calais à Folkestone, sont distants de 30 m et font chacun environ 50 km pour 7,6 m de diamètre. Ils traversent la Manche par 25 à 45 mètres sous le fond de la mer.

11 tunneliers ont participé au creusement des galeries. Le record de vitesse en matière de progression appartient au tunnelier français Brigitte avec 75 m par jour.

Côté chiffres : 7 millions de m³ de déblais, 692 000 voussoirs, 195 km de voie, 1300 km de câbles électriques et 20 000 lampes.

13 000 ouvriers ont participé aux travaux dont 12, parmi eux, ont trouvé la mort.

Le tunnel est inauguré le 6 mai 1994 par la reine Elisabeth II et le président François Mitterrand.



Le début de l'exploitation avec les premières navettes de tourisme date de juillet 1994. Avec le TGV Eurostar la liaison Londres-Paris ne demande que 3h 15.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Louis Coubès, Marie Thérèse Couderc, François Lafite, Christiane Lopes, Christiana Thédié, Gérard Thiercelin, Daniel Villa Véga.

Que se passe-t-il à l'UTR du Tarn-et-Garonne ?



Notre camarade Francis Lienard n'est plus.

Né en 1955, il entama le militantisme dans l'Aisne dans l'industrie automobile. Plus tard, à Villemur-sur-Tarn, il est salarié en 1991 de SGE devenue ensuite Laminal et Molex. En 2010, Molex est en liquidation judiciaire et Francis est licencié en 2011. Il se battra avec

ses collègues pour garder le site et restera dans le conflit y compris après la fermeture de ce dernier. Il était toujours sur la brèche pour aider ses collègues de travail. Tout en continuant sa vie syndicale au sein de l'UTR Cfdt il s'investissait dans la vie locale en étant président du comité des fêtes, toujours partant et au service des autres.

Christian Thédié



Le 18 novembre, une journée d'accueil pour nos nouveaux adhérents était organisée à l'UD à Montauban. Trois d'entre eux ont accepté notre invitation : Catherine Tourtois de Gasques, Louis Coubès de Montauban et Jean-Paul Vignes de Montbeton.

Cette journée très conviviale a permis de faire plus ample connaissance et, à travers des exercices ou des présentations variés, de découvrir soit un peu d'histoire syndicale soit les services proposés par la Cfdt retraités du Tarn-et-Garonne soit le fonctionnement de notre petite structure ou bien les principales revendications portées depuis toujours ou par l'actualité récente.

Pour résumer la journée, à la question : « Si cette journée était une plante... », nous avons eu les réponses « pomme de terre », « cactus » et « graine » montrant la richesse des interprétations de chacun et à la demande de ce qu'ils avaient découvert, Louis a résumé simplement cette journée par : « une association où chacun trouve à s'exprimer ».

Christiane Lopes

Que se passe-t-il à la CFDT du Tarn-et-Garonne et en région ?

REUNION DE LA COMMISSION JURIDIQUE * 18 NOVEMBRE 2019

Pour la 2ème fois cette année, la commission juridique avait invité Maître ISSANCHOU, avocat montalbanais avec qui la CFDT 82 travaille régulièrement pour des dossiers de salariés en conflit avec leur employeur.

La commission juridique de l'UD, animée par Evelyne HAAS, se réunit 2 fois par trimestre ; elle est composée des conseillers prud'homains CFDT (ils/elles sont 5 actuellement), des conseillers du salarié (leur rôle est d'assister les salariés des entreprises dépourvues de délégués lors d'entretiens préalables au licenciement ou à une sanction), des défenseurs syndicaux (une seule actuellement), des militantes et militants (retraité.e.s) qui assurent l'accueil juridique à l'UD deux après-midi par semaine et des secrétaires des syndicats tarn et garonnais, dont Jean Marc THOUREL, animateur et responsable de l'UD.

Les rencontres avec Maître ISSANCHOU permettent d'approfondir un point de droit du travail, choisi par les membres de la commission,

La réunion du 18 novembre portait sur "les modifications du contrat du travail : cas où le salarié peut refuser ; cas où elles s'imposent à lui".

Après l'exposé de l'avocat, chacun a pu poser ses questions à partir de situations vécues ou connues et un débat s'est instauré et s'est poursuivi au cours de l'apéritif convivial qui a clôturé la réunion.

Les participants apprécient ces échanges en toute simplicité avec un "homme de l'art" qui sait se mettre à notre portée pour nous partager ses connaissances et son expérience.

*Marie-Thérèse Couderc * Evelyne Haas*

Le prochain apéro-débat de l'UD se tiendra au premier trimestre 2020.

Le thème de ce débat portera sur « **Aménagement du territoire et services publics** ». Nous cherchons à avoir deux intervenants : un ou une maire de commune plutôt petite et un responsable Cfdt régional gérant de ce type de dossier.